

BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

EN 1894

Directeur : Léon FOURNIER

ABONNEMENTS

	SIX MOIS	UN AN
France.....	4 fr.	8 fr.
Etranger (union postale).....	5 »	9 »

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

ANNONCES

La ligne	» 50
Réclames	1 »
Faits Divers	2 »

SOMMAIRE : Lyon et ses monuments : Le Palais de Justice. — Chambre de Commerce de Lyon : Communications à la Presse. — Travaux des comités : Groupe IV. — Composition des groupes : Groupe VI. — Rectifications. — Chronique : Propos de courses. — Choses lyonnaises. — Les Industries lyonnaises. — Les Sciences et leurs applications, contemporaines : Photographie des couleurs. — Bulletin financier. — Avis.

GRAVURE : Le Palais de Justice.

LYON ET SES MONUMENTS



LE PALAIS DE JUSTICE



N parlant du Palais de Justice de Lyon, dont l'édification souleva

— en son temps — de si vives et — disons-le — de si justes critiques, Victor de Laprade écrivait ces lignes, qui peuvent être considérées comme le bréviaire des architectes de tous les temps et de tous les pays :

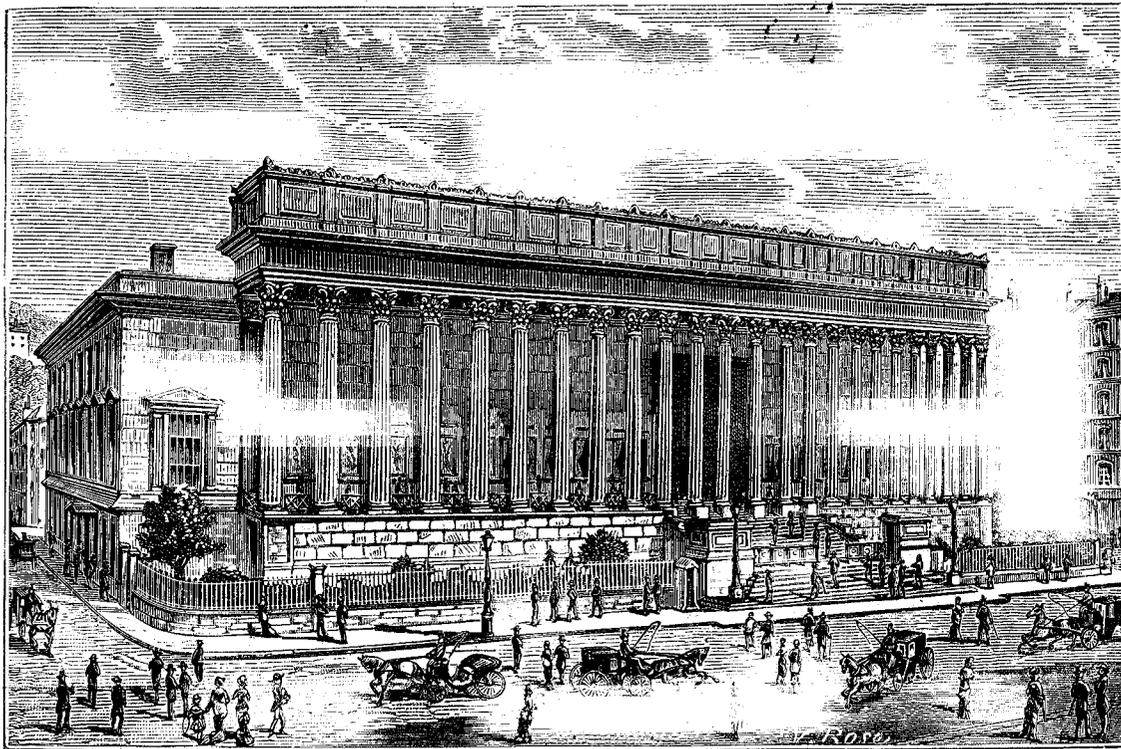
« Un monument d'architecture, comme une peinture, comme un poème, mais d'une façon qui lui est

propre, est l'expression d'une certaine idée et, de plus que l'œuvre du peintre et du poète, à côté de sa signification idéale, il a une distinction usuelle.

« Ce qui distingue donc un monument d'une bâtisse quelconque, c'est en même temps que sa parfaite appropriation à la fonction sociale qui doit s'y accomplir, sa physionomie profondément empreinte du caractère de cette fonction.

« Il faut qu'en le voyant, sa destination éclate aux yeux, autrement que par une inscription qui vous dit : ceci est un théâtre, ceci est un temple.

« Il en est ainsi dans toutes les époques qui ont une architecture : l'extérieur de l'édifice indique ce qui se passe au dedans.



« Dans l'antiquité, les Temples, le Forum, l'Agora, le Théâtre et le Cirque disaient, par leur seul aspect : ici la prière, ici les affaires politiques, ici les spectacles. Au moyen âge, la Cathédrale, l'Hôtel de ville et le Château, ne laissaient pas confondre le siège de la religion, celui du pouvoir féodal et celui de la commune. »

La façade du Palais de Justice de Lyon a le tort grave de ne trahir en rien sa destination.

La gestation de ce monument a été particulièrement laborieuse.

C'est en 1816 que fut agitée pour la première fois au Conseil général la question de construire un palais de justice unique, pour les diverses juridictions.

De nombreux plans surgirent, s'appliquant de préférence à la réfection des bâtiments existants

tants plutôt qu'à la construction d'un édifice entièrement nouveau, construction que l'économie à l'ordre du jour semblait rendre impossible.

Pourtant à la session de 1825, séance du 27 juillet, le Conseil général émit le vœu que tous les projets produits jusqu'à ce jour pour la construction du Palais de Justice fussent considérés comme nonavenus et qu'il serait établi comme base de tout nouveau plan à dresser que les bâtiments existants du Palais

de Justice et de la Prison seraient préalablement démolis.

En 1827 — on procédait alors avec une sage lenteur — le Préfet, comte de Brosses, ouvrait un concours entre un certain nombre d'architectes désignés par lui. C'étaient MM. Baltard et Debut de Paris, MM. Flacheron, Farge, Falconnet, Dardel et Hotelard, et Chenavard, de Lyon.

MM. Debut et Flacheron se retirèrent à cause de l'insuffisance du périmètre fixé.

Il y avait eu — à cette époque — quelque hésitation sur l'emplacement qu'on choisirait : le quartier Perrache et surtout la partie qu'occupe aujourd'hui la place Carnot et ses aboutissants, était encore privé de constructions et offrait une étendue en quelque sorte illimitée,

mais le quartier de l'Ouest avait des droits acquis : il obtint la préférence.

L'emplacement sur lequel s'élève le Palais de Justice actuel avait, en effet, supporté les divers édifices où la justice s'administrait à Lyon, depuis le commencement du xv^e siècle (1435), époque où le roi Charles V établit la sénéchaussée dans l'Hôtel de Roanne.

L'Hôtel de Roanne était ainsi nommé à cause de deux membres de la famille des Seigneurs de Roanne, Giraud et Guillaume de Roanne, qui en furent successivement propriétaires au commencement du xiii^e siècle.

Les Dauphins de Viennois l'acquirent par succession, et le dernier de ces princes, Humbert II, le céda à Philippe de Valois. Depuis cette époque, il fit partie du domaine de la couronne et toujours il resta occupé par la justice du ressort.

L'édifice avait été reconstruit en 1686.

Le concours, ouvert par M. le comte de Brogues, fut clos le 15 avril 1826.

Sur les six projets exposés à la Préfecture celui de M. Baltard (Louis-Pierre), architecte attaché au Ministère de l'intérieur en qualité de membre du Conseil des Bâtiments civils, obtint la préférence.

Les plans et devis reçurent l'approbation ministérielle le 29 septembre 1828. Le devis présenté était d'abord de 2,091,576 fr. 57 cent. La dépense s'éleva — en fin de compte — à la somme de 5,287,499 francs 70 centimes, supportée par l'Etat, le Département et la Ville.

La première pierre du Palais de Justice ne fut posée que sept ans plus tard, le 28 juillet 1835.

M. Adrien de Gasparin était alors Préfet du Rhône.

Une gravure, publiée lors de cette cérémonie, contient cette légende : *la première pierre de ce Palais, sanctuaire de la justice, a été posée ce jour d'hui 28 juillet 1835, en commémoration des grandes journées de 1830, en présence de la Cour Royale, du Tribunal de 1^{re} instance, des Autorités civiles et militaires, de l'armée et des citoyens.*

On donnait pour périmètre au futur Palais de Justice, l'intervalle compris entre les rues Trois-Maries et Porte-Froc d'une part, et de l'autre, la porte de Roanne et le côté oriental des maisons de la rue St-Jean. La prison — dépendance obligée du Palais — eût cette rue pour limite à l'ouest.

Ce périmètre était notoirement insuffisant ; ce qu'il faut d'abord pour un édifice, c'est l'espace, et l'architecte ne le crée pas : il se débat sur le terrain qu'on veut lui donner.

En imposant à M. Baltard l'obligation d'agglomérer sur l'étroit emplacement qu'on lui accordait, une prison et un palais de justice, on se condamnait par avance à avoir ce qu'on a eu : une œuvre étriquée et sans harmonie.

La prédilection marquée du grec et du romain engagea — d'ailleurs — l'artiste dans une voie d'où il lui était impossible de se tirer avec succès.

Sur un soubassement de 3^m50 environ, reposent 24 colonnes corinthiennes avec un riche entablement surmonté d'un attique.

Les colonnes sont évidemment trop rappro-

chées entre elles, il est regrettable que l'architecte n'ait pas étudié la célèbre *Maison carrée de Nîmes*, pour apprendre comment les anciens donnaient de l'élégance et de la majesté à leurs colonnades.

La hauteur du fronton rectiligne qui règne au-dessus de l'entablement est hors de proportion avec la base de l'édifice, elle écrase la colonnade par sa pesanteur.

Deux arrière-corps — d'un goût simple — accompagnent la colonnade et composent avec elle, la façade.

Au haut d'un large perron, se présente le péristyle, puis un vestibule — ouvert à l'origine, vitré depuis — orné de quatre colonnes et précédant la salle des Pas Perdus.

Cette vaste salle, d'un aspect assez grandiose, mais difficile à chauffer, et volontiers impraticable pendant cinq mois de l'année, a fait dire — avec raison — que l'ordre corinthien avait valu de nombreuses fluxions de poitrine à l'ordre des avocats ; elle a été munie d'une riche clôture en fonte moulée et en fer forgé garnie d'un vitrage.

Huit colonnes monolithes soutiennent trois coupoles dans les retombées desquelles sont sculptés les signes du Zodiaque.

Deux vestibules s'ouvrent dans cette salle : celui de droite dessert la partie de l'édifice destinée au Tribunal de première instance et celui de gauche conduit aux chambres de la Cour d'appel.

A l'extrémité, en face de l'entrée, est un perron de 14 marches, qui conduit dans la salle de la Cour d'assises.

Au-dessus de l'entrée de la Salle des Pas-Perdus est un bas-relief de Legendre Hérald : *Hommage aux Beaux-Arts*. Le fronton de la porte de la Cour d'assises est orné d'un autre bas-relief, œuvre du sculpteur Bonnet.

Les Chambres du Tribunal de la première instance et de la Cour sont décorées suivant leur importance respective.

Quant à la salle de la Cour d'assises, dont la décoration devrait être austère, elle présente un luxe d'ornementation qu'on a eu raison de blâmer et dont le goût a été l'objet de nombreuses critiques.

Au fond, est un Christ, de grandeur naturelle, peint par Bonnefond.

En résumé la disposition intérieure est incommode, elle est loin de répondre à l'idée qu'on s'en fait de l'extérieur et justifie pleinement le dire d'un des contempteurs de l'architecte Baltard : Il fallait à tout prix amener une colonnade Corinthienne, nous avons la colonnade, nous n'avons pas un monument.

La prison est trop étroite, je sais bien qu'il n'est pas de belles prisons, non plus que laides amours, mais celle-là manque tout à la fois d'air et de lumière.

Et pourtant, la position était belle pour faire de la grande architecture : un long développement de quais d'où la façade de l'édifice pouvait s'apercevoir et pour fond du tableau, la colline de Fourvière d'un aspect si pittoresque !

Commencée — comme nous l'avons dit — en 1835, la construction du Palais de Justice de Lyon ne fut complètement terminée que douze ans plus tard.

Le 11 octobre 1842, on dégagait la façade de

l'enceinte en planches qui en défendait les abords.

L'installation du Tribunal de première instance eut lieu le 9 novembre de la même année sous la présidence de M. Devienne : il restait encore — à cette date — à terminer l'aile droite et la salle de la Cour d'assises, provisoirement logée à l'Hôtel de Ville, alors que la Cour d'appel (Cour royale) occupait l'Hôtel de la Manécanterie, place St-Jean.

En mars 1843, on fit les plantations dans les emplacements fermés par les grilles, à droite et à gauche du perron.

La salle de la Cour d'assises ne put être inaugurée que le 2 décembre 1845, sous la présidence de M. Sauzey.

Enfin le 30 juin 1847, la Cour royale — réunie en séance solennelle sous la présidence de M. Rieussec, doyen des présidents — prenait possession de l'aile méridionale du Palais.

M. Baltard était décédé le 22 janvier 1846 — à l'âge de 82 ans — avant que son œuvre fût achevée.



PARTIE OFFICIELLE

CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

COMMUNICATIONS A LA PRESSE

La Chambre de Commerce de Lyon ayant été autorisée par un décret du 29 mai 1893 à procéder à l'emprunt de 250,000 francs qu'elle a demandé à contracter à l'occasion de l'Exposition internationale et coloniale de Lyon, a décidé que cette somme serait consacrée, en très grande partie, à des subventions destinées à encourager les expositions collectives des industriels et généraliser ainsi un mode d'installation qui a déjà produit de si excellents résultats pour la fabrique de soieries dans les grandes expositions universelles de Paris, Londres, Vienne, Amsterdam, etc., et qui est, en ce moment même, couronné d'un si complet succès à l'exposition de Chicago.

Elle invite en conséquence tous les industriels de sa circonscription, constitués ou non en Chambre syndicale, qui seraient disposés à se grouper collectivement, à se concerter sans retard et à lui faire parvenir, dans le plus bref délai possible, *le 20 juillet au plus tard*, leur demande de participation au crédit que la Chambre de commerce destine à ces installations communes.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que ce mode d'exploitation réservera l'individualité des exposants et sauvegardera tous leurs droits personnels aux récompenses qui seront attribuées par le Jury.

Les demandes devront être accompagnées de tous les renseignements propres à éclairer la Chambre de commerce sur l'importance de l'industrie intéressée dans la région lyonnaise ; elles devront également indiquer les noms des producteurs qui formeront la collectivité exposante, la surface que celle-ci occupera et les dépenses probables d'installation.

Tous les éclaircissements nécessaires seront donnés au Secrétariat de la Chambre de commerce (Palais du Commerce) tous les jours non fériés, de 2 heures à 4 heures.



TRAVAUX DES COMITÉS

— GROUPE IV —

ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT. — MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DES ARTS LIBÉRAUX.

CLASSES 13 ET 14.

Séance du 9 juin 1893.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. le Docteur Ollier, vice-président.

M. le Docteur Ollier fait remarquer que la classe doit se diviser en deux sous-classes, la première comprenant :

Les instruments de chirurgie, proprement dits, appareils pour opérations médicales — appareils d'expérimentation physiologique, préparations anatomiques, prothèse, appareils de pansements, orthopédie, instruments destinés à la pratique de l'art dentaire, etc.

La deuxième partie comprenant les instruments de précision, optique, physique, chimie, mathématiques.

Cette division est adoptée.

Sur la proposition de M. le Dr Ollier, une demande est faite pour adjoindre au groupe le concours de :

MM. le docteur MONOYER.

ANDRÉ.

LAFONT.

GOUY.

L'assemblée discute ensuite la question de gratuité pour un certain ordre d'exposants.

Les classes 13 et 14 vont comprendre deux ordres d'exposants : 1° les constructeurs et industriels qui vont exposer leurs appareils et tirer un certain intérêt de leur exposition ; 2° les savants, les professeurs de Faculté, les sociétés scientifiques qui exposeront leurs travaux ou leurs appareils dans un simple but de vulgarisation.

Ces derniers exposants doivent être admis d'une façon absolument gratuite, ne devant en retirer aucun profit ; les frais mêmes d'agencements, doivent être à la charge de l'Administration, tout le succès de cette partie de l'Exposition dépendra de là.

L'assemblée décide donc d'attendre la réponse de l'Administration municipale, sur ce point, avant de commercer ses travaux. Elle désire être fixée au plus tôt, et se déclare, du reste absolument incompétente, dans le cas où cette demande ne serait pas accordée.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 9 h. 40.



COMPOSITION DES GROUPES

— GROUPE VI —

MOBILIER et ACCESSOIRES

Président : M. ARMAND-CALLIAT, orfèvre.

Vices-Présidents : MM. CHATEL, de la maison Châtel et Tassinari, fabricants d'étoffes d'a-

meublements et ornements d'église ; FLACHAT, de la maison Flachat et Cochet, ameublements et tentures.

Secrétaire : M. BÉGULE.

Délégués : MM. BOYRIVEN, FLACHAT et SIGAUD.

CLASSE 22.

Bronzes d'Art.

MEMBRES

MM.

ARRAGON, ingénieur, fondeur en cloches.

F. DÉSIR, manufacture de bronzes et orfèvrerie d'église.

CLASSE 23.

Meubles de luxe et à bon marché.

MM.

BONJOUR, fabricant de meubles.

BOURDIN, conseiller municipal.

BOUVIER fils, fabricant de literie.

COQUET, conseiller municipal.

SORNAY, tapissier.

CLASSE 24.

Tapis. — Tapisseries et autres tissus d'ameublements.

MM.

BOYRIVEN, soieries et passementeries pour ameublements.

CHATEL, étoffes d'ameublements et ornements d'église.

FLACHAT, ameublement et tentures.

CLASSE 25.

Appareils et procédés de chauffage.

MM.

ANCEL, administrateur de la C^e du Gaz.

BARDOT, fabricant d'appareils à gaz.

De LACHOMETTE, directeur de diverses compagnies de gaz.

MOTTET, poëlier fumiste.

SIGAUD, directeur de la Compagnie du gaz.

CLASSE 26.

Céramique. — Cristaux et verreries. Vitraux.

MM.

BÉGULE, peintre sur verre.

BEROUD, verrier.

BRUYAS, conseiller municipal.

CARRET, fabricant de cristaux.

COCHET, miroitier.

H. ROUSSET, conseiller municipal.

SARRAZIN, vitraux d'église et d'appartements.

THIVOLLET, ancien fabricant de glaces.

CLASSE 27.

Orfèvrerie. — Coutellerie. — Joaillerie. Bijoux.

MM.

ARMAND-CALLIAT, orfèvre.

BERGER, orfèvre.

LAURENT, de la maison Grogner-Arnaud, joaillier.

DUSSEAU, fabricant de soierie.

MILLE, conseiller municipal, ancien bijoutier.

CLASSE 28.

Horlogerie.

MM.

HEMMEL, conseiller municipal.

CHARVET, horloger.

ROUSSIALE, président et délégué de la chambre syndicale de l'horlogerie.

CLASSE 29.

Maroquinerie. — Tabletterie. — Vannerie. Brosserie. — Bimbeloterie.

MM.

ARCHET-TRUCHE, fabricant de tabletteries.

CHAVANT, brosserie.

JOURNAL, bimbelotier.

L'HÉRITIER, fabricant de vannerie.

CLASSE 30.

Matériel du chasseur, du pêcheur et du touriste. — Armes portatives.

MM.

BERNE, articles de chasse,

DÉCHANDON, armurier.

GONTARD, articles de pêche.

JEANDET, armurier.

LAVARENNE, fabricant d'articles de voyage.

SALVIGNON, articles de touristes.



RECTIFICATIONS

— GROUPE V —

TISSUS. — VÊTEMENTS ET ACCESSOIRES

Dans la publication des membres du groupe V — publication faite dans le n° 15 du *Bulletin officiel* — nous avons fait suivre le nom de M. A. Brun aîné, d'une qualification inexacte.

M. A. Brun aîné, est fabricant de fleurs artificielles, il était membre du jury à l'Exposition du Havre 1887 et membre du comité départemental du Rhône pour l'Exposition universelle de 1889 à Paris.

— GROUPE VIII —

OUTILLAGE ET PROCÉDÉS DES INDUSTRIES MÉCANIQUES. — ÉLECTRICITÉ

A la publication des membres composant le groupe VIII — n° 16 du *Bulletin officiel* — il convient d'ajouter deux noms qui ont été omis :

CLASSE 43. — M. MARTIAL PAUFIQUE, entrepreneur.

CLASSE 35. — M. DOREL, ingénieur civil.



PARTIE NON OFFICIELLE

CHRONIQUE

— PROPOS DE COURSES —

La fin du mois de juin ramène à Lyon les grandes fêtes hippiques, qui ont pour théâtre le vaste hippodrome du Grand-Camp.

Ces fêtes hippiques sont surtout des fêtes mondaines.

Des quatre-vingts ou cent mille spectateurs qui se presseront dimanche et lundi aux abords du champ de courses, combien peu s'intéressent réellement à l'amélioration du quadrupède que Buffon a maladroitement appelé : « la plus noble conquête de l'homme » comme si la plus noble conquête de l'homme et en même temps la plus belle — n'était pas celle de la femme.

C'est sur le turf qu'elle trône en souveraine, c'est là qu'elle rend ses arrêts, c'est là que vont s'exhiber les robes trop longues ou trop courtes, cachant tout ou laissant tout deviner, les chapeaux invisibles ou gigantesques, le chaos des nuances les plus éteintes ou les plus éclatantes, allant du gris pâle au cerise et au pourpre, du vert mousse au vert émeraude, de la fraise écrasée au chaudron battant neuf, du bleu d'azur au bleu de Sèvres.

La mode aujourd'hui et c'est là — à notre avis — ce qui en fait le charme, a toutes les audaces, elle n'est plus « une et indivisible » comme à l'époque où toutes les femmes étaient habillées sur le même patron et arboraient obstinément la même couleur.

Nous avons changé tout cela : chacune d'elles obéit à son caprice, à sa fantaisie, et, tout en se conformant aux grandes lignes consacrées par le goût du jour, choisit le costume qui lui sied le mieux et la teinte qui s'assimile le plus harmonieusement à sa physionomie.

J'ignore si les premières courses de chevaux — telles que nous les avons empruntées à nos voisins les Anglais — étaient, à leur origine, des fêtes exclusivement hippiques, destinées à favoriser le perfectionnement de l'espèce chevaline, j'estime qu'on y buvait dur et qu'on y pariait ferme.

Ces traditions se sont perpétuées, mais la présence des femmes sur les champs de courses leur a — fort heureusement — conservé un cachet d'élégance et de bonne société.

L'histoire des courses de chevaux indique que sur ce point, du moins, nous avons donné le bon exemple aux Anglais : on ne pouvait mieux attendre de la galanterie française !

On commença à courir, en France, sous le règne de Louis XVI. Le comte d'Artois ayant fait, en Angleterre, l'acquisition d'un cheval en renom, célèbre sous le nom de *King-Pépin*, fut le véritable promoteur de l'institution des Courses.

Pendant la période de dix ans qui précéda la tenue des États-Généraux, les sommes consacrées aux paris atteignaient déjà un chiffre formidable.

Un jour que le marquis de V... eut perdu 70,000 écus en une fois, sur un fils de cette immortelle *Eclipse*, qui valut à son heureux maître, le capitaine O'Kelly, plus de 25,000 livres sterling récoltées sur tous les hippodromes d'Angleterre, et 156,000 gagnées comme étalon, Louis XVI s'émut de ces engagements insensés qui menaçaient de détruire, en peu de temps, les fortunes les mieux équilibrées de la noblesse.

Il voulut y remédier par de sévères ordonnances, mais en présence de l'exaltation générale, il recula devant les suites d'une mesure aussi rigoureuse et préféra donner le bon exemple, en pariant lui-même, — sur le champ de courses des Sablons, — un écu de trois livres !

La leçon était de bon goût : rien n'y fit. Seule la Révolution devait supprimer les paris... en supprimant tout simplement les parieurs.

En 1806, l'insuffisance de notre cavalerie décida Napoléon I^{er} à rétablir les courses.

Leur côté utile et pratique était résumé dans le dispositif du décret rendu au camp de Boulogne à la date du 13 fructidor an XIII (31 août 1806) :

« Article 1^{er}. — Il sera successivement établi des courses de chevaux dans les départements de l'Empire les plus remarquables par la bonté des chevaux qu'on y élève, et des prix seront accordés aux chevaux les plus vites.

« Art. 2. — A dater de l'an 4^e, des courses auront lieu dans les départements de l'Orne, de la Corrèze, de la Seine, du Morbihan (ou des

Côtes-du-Nord), de la Sarthe et des Hautes-Pyrénées.

« Art. 3. — Le ministre de l'intérieur fera tous les règlements nécessaires, et est chargé de l'exécution du présent décret.

« NAPOLEON. »

L'élan était de nouveau donné — je ne parle pas de celui des chevaux — et depuis cette époque les courses se sont multipliées chez nous.

Leur plus grande extension date du second Empire : l'intrusion du bookmaker sur les champs de courses ne pouvait qu'aider au développement du jeu.

Peut-être est-il utile de rappeler ici ce qu'était le pari à la liste, remplacé aujourd'hui par le pari mutuel, mieux réglementé sans doute, mais plus ruineux encore par les facilités qu'il offre aux petits joueurs — de beaucoup les plus nombreux — de s'intéresser aux paris.

Sur tous les hippodromes, les bookmakers avaient des piquets auxquels étaient fixées les listes des chevaux engagés dans les courses du jour.

Les bookmakers établissaient arbitrairement la cote des chevaux, usant en cela de leurs droits puisqu'ils jouaient eux-mêmes autant que les parieurs.

C'est donc contre le bookmaker que les parieurs jouaient, l'argent du premier était engagé contre l'argent des seconds, faisant l'office de « pontes ».

On comprend facilement que le bookmaker était intéressé à ce que le favori, c'est-à-dire le cheval qui inspirait le plus de confiance, sur lequel on avait mis le plus d'argent et dont la victoire lui coûterait le plus cher, ne gagnât pas.

Cet intérêt du bookmaker à ce que les favoris fussent battus, le poussait le plus souvent à des manœuvres frauduleuses.

« On voit de temps à autre — écrivait alors M. Mermeix — des jockeys mal courir, arrêter leurs chevaux sur la piste, les faire tomber pour laisser passer un concurrent. Quand ces faits se produisent, on accuse le propriétaire, qui, le plus souvent est innocent. Des enquêtes, habilement conduites, ont prouvé que lorsqu'une course était faussée, c'était aux bookmakers qu'il fallait s'en prendre.

Le bookmaker a des relations dans les écuries. Il est l'ami des jockeys. Il a de l'argent, il peut acheter ceux qui ne se livrent pas. Quand la victoire d'un favori doit lui être trop coûteuse, il n'hésite pas à solliciter du jockey qui doit monter le cheval redouté, une complaisance indélicat. Il l'intéresse dans son méfait en lui donnant tant pour cent dans les bénéfices.

Le pari à la liste, en intéressant le bookmaker au résultat de la course, lui donnait la tentation de tricher.

Avec le pari mutuel, le bookmaker n'est plus un joueur, il est devenu un intermédiaire, prélevant pour lui une commission déterminée à l'avance, et rien de plus.

Les courses sont plus honnêtement courues, il y a plus de sécurité pour les joueurs ; mais cette sécurité même, n'est-elle pas encore un danger et comme une excitation ?

Je laisse aux moralistes le soin de répondre à cette question.

CHOSSES LYONNAISES

Amélioration de l'éclairage du VI^e arrondissement

Dans le but de pourvoir les voies publiques aboutissant à l'emplacement de l'Exposition de 1894 d'un éclairage satisfaisant, le service de la voirie a dressé un projet supplémentaire comportant l'éclairage intensif du quai de l'Est jusqu'à l'entrée du Parc, de l'avenue du Parc, des avenues de Noailles et Duquesne, du boulevard du Nord et de la place Lafayette, sur laquelle doit être érigée la statue de Bernard de Jussieu.

Ce projet comprend l'établissement de cent douze lanternes intensives à répartir sur ces diverses voies publiques.

La dépense afférente à l'ensemble de ces améliorations s'élèvera à la somme de 41.700 francs.

En vue de répartir cette dépense sur deux exercices, si cela paraît nécessaire, le devis de ces travaux a été scindé en deux parties, comprenant pour la première, à exécuter immédiatement, l'installation de cinquante-neuf lanternes intensives sur la place Lafayette, le quai de l'Est et les avenues du Parc et de Noailles. Les frais relatifs à ces premiers travaux seraient de 21.400 francs.

La seconde partie, qui devrait être exécutée en 1894, avant l'ouverture de l'exposition, comprendrait l'installation de cinquante-trois lanternes intensives, avenue Duquesne et boulevard du Nord. La dépense, de ce chef, s'élèverait à 20.300 fr.

Les frais annuels d'éclairage et d'entretien de ces nouveaux becs, déduction faite des becs ordinaires supprimés, s'élèveraient à 9,899 fr. 01 c.

L'Eclairage public.

Nous avons fait connaître le projet dressé par le service de la voirie dans le but de pourvoir les voies publiques aboutissant à l'emplacement de l'Exposition de 1894 d'un éclairage suffisant. Un autre projet a été dressé en vue de l'amélioration et de l'extension de l'éclairage public en 1893 ; il comporte une dépense de 25,000 francs. Dans son rapport, l'ingénieur en chef du service de la voirie a tenu compte des demandes émanant soit des membres du conseil municipal, soit de l'initiative privée ; les autres propositions répondent à des besoins urgents d'éclairage reconnus par le service de contrôle.

En voici, du reste, le détail :

Installation sur la concession de la Compagnie de Perrache. — Les installations prévues dans le périmètre de cette Compagnie sont réparties dans les 1^{er}, 2^e, 4^e et 5^e arrondissements.

Dans le 1^{er} arrondissement, sept voies font l'objet d'améliorations de l'éclairage. Sur les neuf lanternes intensives projetées, six seront établies sur le boulevard de la Croix-Rousse, deux rue Lafont, et une au carrefour des rues Saint-Côme et Saint-Pierre.

Seize rues du 2^e arrondissement participent aux améliorations d'éclairage. Les installations les plus importantes concernent la rue Centrale, dont l'éclairage reçoit une augmentation de sept lanternes ordinaires, plus une lanterne intensive projetée sur la place Saint-Nizier.

Sept lanternes sur candélabres sont distribuées sur l'extrémité sud du quai Perrache, du côté opposé à la promenade, qui est encore dépourvu de tout appareil.

Dans le 4^e arrondissement, sept lanternes intensives sont projetées sur le boulevard de la Croix-Rousse, pour faire suite aux améliorations déjà prévues sur la partie du boulevard comprise dans le 1^{er} arrondissement.

Parmi les améliorations du 5^e arrondissement, est compris l'établissement de quatre lanternes dans le chemin de Montribloud, afin de prolonger, sur un nouveau parcours de 400 mètres, l'éclairage commencé l'année dernière sur cette voie ; mais cet éclairage ne pourra être établi, cette année, que si la Compagnie du gaz consent à faire l'avance de 400 mètres de canalisation nécessaires sur les 500 mètres qu'elle devra à la Ville en 1894.

Les frais de premier établissement, pour cette partie, sont évalués à la somme de 10,900 fr. ; les frais annuels d'éclairage et d'entretien s'élèveront à 7,648 fr. 64 c.

Installation sur la concession de la Compagnie

du gaz de la Guillotière. — Dans le 3^e arrondissement, soixante-quinze nouvelles lanternes, dont une lanterne intensive, sont projetées sur vingt-deux voies publiques.

Les installations principales concernent les rues Servient et de Bonnel, qui sont pourvues de seize lanternes sur candélabres établis sur le bord du trottoir.

D'autre part, l'éclairage est prolongé dans la banlieue jusqu'aux extrémités de la commune, au moyen de trente-quatre nouveaux appareils à gaz et de 3,200 mètres de canalisation.

Dans le 6^e arrondissement, les améliorations proposées comprennent quarante-cinq lanternes nouvelles, dont trois intensives.

Conformément à l'article 5 du traité intervenu entre la Ville et la Compagnie du gaz de la Guillotière, cette dernière doit établir à ses frais le matériel nécessaire à l'éclairage public, tels que branchements, consoles, lanternes, etc.; il s'ensuit que la Ville n'a rien à déboursier de ce chef, mais il reste à sa charge tous les déplacements et les installations de becs intensifs faites en remplacement de becs ordinaires en service.

La dépense, de ce fait, s'élève à 13,400 fr., y compris les frais de canalisation qui incombent également à la Ville, à raison de 2 fr. 66 par mètre courant de conduite.

Quant aux frais d'éclairage et d'entretien des nouveaux becs, ils devront être payés par la Ville à la Compagnie, en raison de l'abaissement des recettes réalisées par cette dernière en 1892.

Tous les nouveaux becs devront être considérés comme supplémentaires jusqu'à nouvel ordre, et seront payés à raison de 0 fr. 02 par heure, éclairage et entretien compris.

Les nouveaux becs, déduction faite des becs supprimés, donneront lieu ainsi à une dépense annuelle de 8,955 fr. 45.

Installation sur la concession de la Compagnie du gaz de Vaise. — Dans cette partie du 5^e arrondissement, sont réparties vingt-cinq lanternes nouvelles.

Les installations les plus importantes concernent la route de Bourgogne, où sont projetées douze lanternes, dont huit sur candélabres. M. l'ingénieur en chef fait remarquer que ces derniers travaux auront pour effet de prolonger jusqu'au chemin de la Maladière la double rangée de candélabres établie précédemment dans la première partie de la rue, en deçà du pont du chemin de fer.

Ces installations se complètent par l'établissement de six lanternes et 300 mètres de canalisation sur le chemin des Rivières, totalement dépourvu d'éclairage.

Les frais de premier établissement sont évalués à 700 fr.; les frais annuels d'éclairage et d'entretien s'élèveront à 1,571 fr. 85.

LES INDUSTRIES LYONNAISES

Nous empruntons à la note publiée par l'Union des Chambres syndicales lyonnaises les relevés relatifs au commerce des Soies et Soieries, Teintures, Apprêts et Impressions, Métallurgie, Produits chimiques, Meunerie, Pâtes alimentaires, Vins spiritueux et liqueurs, Production agricole et vinicole :

Soies. — L'importance du commerce des soies à Lyon peut être évaluée d'après la valeur des importations et des exportations françaises de matières soyeuses, car la plus grande partie de ces matières passe à Lyon. Au chiffre de la douane il convient d'ajouter la valeur de la production séricicole française pour laquelle la même remarque doit être faite.

On arrive ainsi à un chiffre d'environ 300 millions de francs (aux cours des soies antérieurs au mouvement de hausse de 1892-93).

Sur ces 300 millions, la moitié environ est exportée.

L'importance croissante du marché international des soies est mise en relief par les chiffres suivants concernant les importations et

les exportations de soies et le mouvement de la Condition des soies de Lyon.

ANNÉES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Soies grèges kil.	Soies moulinées kil.	Soies grèges kil.	Soies moulinées kil.
1827-1836.	248.000	381.000	5.000	3.000
1847-1856.	1.095.000	805.000	67.000	112.000
1867-1876.	3.198.000	1.235.000	1.119.000	89.000
1887.....	4.751.000	775.000	1.743.000	302.000
1892.....	5.900.000	140.000	2.747.000	239.000

Mouvement de la Condition des Soies de Lyon.

1809-1818.....	Moyenne annuelle.	392.150 kil.
1829-1838.....	—	649.209 —
1849-1858.....	—	2.498.534 —
1869-1878.....	—	3.750.787 —
1892.....	année.	5.975.974 —

Soieries. — Les statistiques faites annuellement à Lyon depuis quelques années en ce qui concerne la fabrication des soieries portent sur la valeur des tissus produits par la fabrique. Or, comme la valeur de ces tissus dépend étroitement des prix de la soie et que celle-ci a considérablement baissé jusqu'en 1891, la comparaison des valeurs de la production lyonnaise ne saurait donner une idée exacte de la situation de la fabrique de soieries. En effet, d'une part, la soie qui valait en 1868, 130 à 150 fr. le kilog. ne valait que 50 à 60 fr. en 1891-1892, d'autre part, les tissus mélangés de coton, de laine, etc., qui, en 1868, ne représentaient qu'une faible fraction de la production, arrivent pendant ces dernières années à compter pour les deux cinquièmes dans la totalité de la production.

Sous ces réserves, voici la valeur de la production de la fabrique lyonnaise de tissus de soie pure ou mélangée.

Production de la Fabrique de Lyon.

ANNÉES	Moyenne annuelle.	VALEURS
1868-1869..	Moyenne annuelle.	395 millions de francs.
1871-1875..	—	451 —
1876-1880..	—	364 —
1881-1885..	—	365 —
1886-1890..	—	385 —
1891.....	—	358 —

La comparaison des quantités produites serait plus probante que la comparaison des valeurs; si cette comparaison ne peut être faite exactement en ce qui concerne la production lyonnaise, on peut la faire pour les exportations françaises de soieries, exportations dans lesquelles Lyon a la part principale.

Voici donc, d'après les tableaux de la douane, les quantités exportées :

Tissus, Rubans, Passementeries de soie pure et mélangée.

ANNÉES	Moyenne annuelle.	QUANTITÉS
1827-1836.....	Moyenne annuelle.	1.050.000 kil.
1847-1856.....	—	2.031.000 —
1867-1876.....	—	3.697.000 —
1891.....	année.	4.312.000 —

La progression des quantités exportées indique clairement l'augmentation de la production.

Teintures, Apprêts et Impressions.

— Le développement des industries de préparation et de finissage a été corrélatif à celui de la production. On peut même dire que c'est aux progrès considérables des industries de finissage comme la teinture en pièces, l'apprêt et l'impression que la fabrique de tissus mélangés doit sa rapide expansion.

Ces industries occupent environ 12,000 ouvriers et ouvrières. Leur matériel vaut de 40 à 42 millions de francs.

Métallurgie. — L'industrie métallurgique dans le département du Rhône représente une production annuelle de 75 millions environ, écoulée partie à Lyon, partie dans les départements limitrophes et le midi de la France et pour une faible quantité à l'étranger.

Le personnel occupé est d'environ 12,000 ouvriers recevant un salaire de 15 millions de francs.

Le commerce des fers, fontés, quincaillerie, aciers, représente environ 25 millions de francs. Celui des autres métaux, plomb, zinc, cuivre, étain, nickel, antimoine, environ 20 millions de francs.

RÉSUMÉ

Industrie métallurgique....	75 millions de francs.
Commerce des métaux.....	45 —
TOTAL.....	120 —

Nous joignons au présent mémoire une note remise par la *Chambre syndicale de l'Association métallurgique du département du Rhône*.

Tout ce qui précède concerne l'industrie de transformation et le commerce. La production métallurgique proprement dite n'est représentée que par le haut fourneau de Givors, où le minerai de fer est transformé en fonte et où se fabriquent également des objets en fonte de seconde fusion.

Cet établissement occupe 400 ouvriers.

Produits chimiques. — Le département du Rhône compte environ 70 usines où se fabriquent des produits chimiques en tous genres.

Voici le résumé d'une enquête faite auprès des divers intéressés.

DÉSIGNATION	VALEUR de la production
Matières colorantes minérales.....	6 millions.
— — végétales.....	5 —
Produits dérivés des os. Colle et gélatine...	6 —
— — Engrais.....	6 —
— — Phosphore.....	1,5 —
Stéarinerie.....	8 —
Savonnerie.....	2 —
Acide picrique et divers.....	5 —
Acide tartrique et tanins.....	2 —
Extraits de bois.....	2 —
Borax.....	1 —
Couleurs et vernis.....	1,5 —
Sels d'étain.....	0,5 —
Verdet.....	0,350 —
Rouille.....	0,350 —
Acide acétique et charbon de bois.....	1 —
Usines St-Gobain. Acides sulf. et chlorhyd. } — Sulfate de fer et de cuivre } — Sels de soude..... } — Engrais..... }	17
Produits pharmaceutiques.....	3 —
Divers produits et dérivés.....	5 —
TOTAL.....	73,2 —

Industries du cuir (voir note en appendice).

L'enquête faite auprès des personnes autorisées fournit les renseignements suivants :

DÉSIGNATIONS	VALEURS PRODUITES En manufactures
Grosse tannerie (Lyon et Villefranche).	15 millions.
Corroierie.....	26 —
Mégisserie.....	6 —
Ganterie de peau.....	1 —
Chaussures (Usines seulement).....	10 —
TOTAL.....	58 —

Meunerie. — La minoterie du département du Rhône transforme environ 3.500 quintaux de grains par jour, soit pour 350 jours de travail par an environ, 1.225.000 quintaux qui, au prix moyen de 29 francs les 100 kilogrammes, frais de fabrication compris, représentent 35.525.000 francs de production industrielle.

Le commerce des grains, farines et issues, en y comprenant les fournitures militaires, se chiffre par 125 à 150 millions de francs annuellement, suivant le cours plus ou moins élevé des marchandises.

La minoterie compte huit importants établissements, plus une trentaine de petits moulins.

Pâtes alimentaires. — La production annuelle est d'environ 15 à 20 millions de kilogrammes, évalués 10 à 15 millions de francs dont 1/4 environ est exporté.

Cette industrie occupe 1200 ouvriers.

Vins, spiritueux et liqueurs. — On trouvera plus loin (production agricole) la production des vins dans le département du Rhône.

Voici, d'après les renseignements fournis par l'Administration des contributions indirectes, quelques chiffres qui permettent d'apprécier l'importance du commerce des vins et spiritueux.

Les chiffres qui suivent ont trait à l'année 1891 :

Commerce des Liquides, 1891.

	Arrondissement de Lyon	Arrondissement de Villefranche	TOTAL pour le Rhône	
Nomb. de marchands en gros	528	196	724	
Vins... {	Charges, hectol.	1.499.691	719.475	2.219.166
	Sorties, —	1.125.512	417.779	1.543.291
Alcools. {	Charges, —	124.306	14.377	138.683
	Sorties, —	94.579	10.212	104.791

Ce mouvement représente environ 110 millions de francs pour les vins, et 7 millions de francs pour l'alcool, droits non compris.

En ce qui concerne les liqueurs, il résulte d'une enquête faite aussi sérieusement que possible que la production annuelle est de 10,345,000 francs répartis entre 80 maisons.

Voici maintenant sous forme de nomenclature succincte, la liste des industries sur lesquelles nous avons pu recueillir des informations :

Ameublements. Les industries du meuble, papiers peints, marbrerie.....	4 à 5 millions.
Bijouterie, joaillerie, tréfilerie, orfèvrerie..	35 —
Chapellerie (Lyon, Grigny, Givors, Saint-Symphorien, Vernaison, Brignais).....	12 —

La production se répartit à peu près comme suit :

2/3 feutre } l'exportation est de 15 0/0 environ.
1/3 paille }

Confections, vêtements, sarraux.....	7 millions.
Corsets (une vingtaine de maisons).....	7 —
Ganterie laine et soie, jerseys, bonneterie.	7,5 —
Cravates.....	4 —
Fourrures.....	3 —
Fleurs et plumes.....	1,5 —
Sparterie.....	2 —
Verrerie, poterie, céramique.....	5 —
Carrosserie, sellerie.....	3 —
Imprimerie, lithographie, gravure, cartonnage.....	5 —
Photographie.....	1,5 —
Cotons assemblés pour bougies et allumettes	0,4 —
Appareils de chauffage et d'éclairage.....	3 —
Horticulture (fleurs et plantes).....	7 —
Parapluies.....	6 —
Charcuterie.....	2 —
TOTAL.....	116,9 —

En outre, de ces productions qui peuvent être considérées comme industrielles, il y a le commerce proprement dit, dont l'importance est considérable et en rapport avec la population du département et de la région.

Voici pour un certain nombre de commerces les chiffres que nous avons recueillis :

DÉSIGNATION	CHIFFRES D'AFFAIRES
Articles de blanc.....	3,5 millions.
Bonneterie.....	6 —
Doublures et cotonnades.....	6,5 —
Draperie.....	16 —
Epicerie.....	22,5 —
Droguerie.....	15 —
Laines brutes et crins.....	1,8 —
Tissus de laine.....	8 —
Laines et cotons filés.....	25 —
Mercerie.....	3 —
Papeterie.....	10 —
Cartons.....	5 —
Quincaillerie fine, jouets.....	2,5 —
Rouennerie.....	6 —
Toilerie.....	7 —
TOTAL.....	137,8 —

En dehors de ces commerces, il en reste une foule d'autres sur lesquels nous n'avons pu

recueillir des renseignements malgré nos recherches (vannerie, faïencerie, etc.).

Enfin, il reste à envisager les commerces d'approvisionnement, d'alimentation : boucherie, boulangerie, épicerie, charcuterie, hôteliers.

Nous croyons devoir annexer au présent mémoire une note qui nous est fournie par le Syndicat de la boucherie de Lyon, en ce qui concerne la ville de Lyon.

Il résulte de cette note que la boucherie de Lyon achète annuellement aux marchands de bestiaux pour 45.350.000 francs.

Villefranche. — Indépendamment de la production vinicole de cet arrondissement, nous avons relevé les chiffres suivants qui concernent son industrie et son commerce.

Doublures. Chiffres d'affaires annuelles 22 à 23 millions. Les tissus viennent des Vosges et de Normandie. La teinture et l'apprêt leur sont donnés dans neuf ou dix usines qui font 3 millions d'affaires.

Cotons filés pour bonneterie et mercerie, quatre à cinq maisons, chiffres d'affaires 5 millions de francs.

Production agricole. — Vins. — La statistique officielle donne les résultats suivants :

	Hectares plantés	Quantités récoltées
Arrondissement de Lyon.....	8.721	102.526 hectol.
— Villefranche.....	20.863	287.681 —
Total pour 1892.....	29.584	390.207 —
— pour 1889.....	29.100	260.600 —
Augmentation, 1892.....	484	129.607 —

L'augmentation de production vient d'un meilleur rendement des plantations nouvelles et greffages.

La valeur approximative de la production des vins en 1892 est, d'après la *Chambre syndicale du commerce en gros des vins et spiritueux de Belleville-sur-Saône* (arrondissement de Mâcon et de Villefranche, d'environ fr. 21.000.000.

Autres productions. — L'ensemble des productions agricoles du département du Rhône est inscrit dans la *Statistique du Ministère de l'Agriculture*.

La valeur totale, y compris les vins, est de 100 à 120 millions de francs.

LES SCIENCES

ET LEURS APPLICATIONS CONTEMPORAINES

OPTIQUE

XI

La Photographie des couleurs.

Nous avons vu dans un précédent article sur *La Lumière*, que la couleur de celle-ci dépendait du nombre de vibrations la constituant et qu'en augmentant ou diminuant ce nombre, on faisait varier la couleur de la lumière. C'est en s'appuyant sur cette hypothèse du physicien Fresnel que M. Gabriel Lipmann a découvert la photographie des couleurs.

Bien des essais avaient été tentés, presque dès l'origine de la photographie pour obtenir l'impression des couleurs sur la plaque sensible, mais c'étaient des recherches faites au hasard, par une série de tâtonnements, sinon sans mérite, du moins sans résultat sérieux, habilement conduites mais sans base scientifique. La découverte de M. Lipmann — professeur au collège de France — procède du raisonnement et d'un raisonnement simple et juste partant d'une hypothèse également simple et juste ; celle de Fresnel. On peut résumer en quelques lignes le raisonnement de Lipmann :

— Le mouvement, quel qu'il soit, peut être modifié. La lumière est un mode du mouvement ; elle peut être modifiée.

L'air en mouvement se brise quand il rencontre un obstacle et produit le son. La lumière se brise quand elle rencontre un obstacle, les vibrations s'ajoutent, d'autres se retranchent et il se produit des rayons lumineux — colorés ou non colorés — des rayons obscurs.

Ces rayons produisent des tâches colorées ou non sur une surface les arrêtant.

L'image est obtenue, mais elle est fugitive. C'est un simple reflet.

Il faut fixer l'image.

La pratique se déduit de ce raisonnement.

Comment faire refléter l'image ? Par l'emploi du mercure qui de tous les corps arrête le mieux la lumière.

Comment la fixer ? Par l'emploi des sels d'argent qui sont les plus sensibles à l'action de la lumière.

Les essais pratiques de M. Lipmann montrèrent toute la justesse de ses déductions ; il put obtenir des images colorées directement — mais des images bien imparfaites. Au cerveau du savant il fallait joindre les efforts d'un praticien habile et savant lui aussi. M. Lumière — un Lyonnais — fut ce praticien, et, il y a quelques jours à peine, il exposait les résultats de ses recherches au *Photo-Club* de Paris, devant une assemblée de savants, de professionnels et d'amateurs, émerveillés des résultats obtenus par l'application de la théorie et des méthodes générales de Lipmann.

Voici les quelques lignes consacrées au compte rendu de cette réunion par un journal quotidien de Paris :

« Le *Photo-Club* conviait hier soir ses membres et ses amis à venir constater les résultats obtenus par un Lyonnais, M. Lumière, dans la reproduction directe de l'image en couleurs. C'étaient les premiers clichés obtenus par cet habile praticien, — et le défilé s'en est effectué sans le moindre accroc, au moyen de projections à la lumière oxyhydrique, — devant une assistance étonnée et émerveillée.

« M. Lumière obtient, avec un temps de pose variant entre 2 et 30 minutes, une reproduction photographique irréprochable, non seulement des objets colorés : boîtes d'allumettes, étoffes, écrans japonais, affiches de Chéret, bouquets de fleurs, etc., mais d'exquis paysages tirés d'après nature, et aussi vivants que des aquarelles : la verdure, le sol, les maisons, le ciel, — pas un détail de coloration, si délicat et si fugitif qu'il fût, n'avait échappé à l'objectif.

« Le problème de la photochromie est donc pratiquement résolu.

« Inutile de dire quels chaleureux applaudissements ont salué M. Lipmann, qui présidait la séance. L'éminent savant a expliqué les améliorations techniques auxquelles de si beaux résultats étaient dus, et, après en avoir félicité l'auteur, M. Lumière, il a exprimé modestement l'espoir que de nouveaux perfectionnements vinssent achever de mettre à la portée de tous la grande découverte... à laquelle il a oublié de dire que son nom resterait glorieusement attaché. »

M. Lumière reproduit absolument toutes les teintes, même le blanc — qui dans les épreuves ordinaires n'est obtenu que par la mise à nu du papier sensible et l'absence de toute réaction chimique. Les plaques employées par lui sont de dimensions 8 X 8 et sensibilisées par deux solutions gélatineuses :

1°	Eau distillée.....	225 c. cubes.
	Gélatine.....	10 grammes.
	Nitrate d'argent.....	3 —
2°	Eau distillée.....	225 c. cubes.
	Gélatine.....	10 grammes.
	Bromure de potassium... ..	3 —

Les deux solutions sont mélangées en versant la première dans la seconde ; une très petite quantité de matière colorante organique (violet de méthyle) est ajoutée et le mélange est répandu, légèrement tiédi, sur les glaces. Une fois sèches, elles sont absolument transparentes.

Leur durée de conservation ne dépasse pas quelques jours, aussi doivent-elles être exposées à bref délai dans la chambre noire avec cuve à mercure, pour produire le reflet, et écran jaune pour arrêter les rayons ultra violets et violets dont l'action chimique trop vive pourrait nuire au résultat.

Le développement si simple à l'acide pyrogallique demande ici beaucoup de délicatesse.

Les plaques sont immergées dans un bain formé de :

70 grammes	Eau distillée.	
10 grammes	{ Eau distillée.....	100 c. cubes.
	{ Acide pyrogallique...	1 gr.
15 grammes	{ Eau distillée.....	100 c. cubes.
	{ Bromure de potassium	10 gr.
5 grammes	ammoniaque pure	
	(de densité = 0,96 à la temp. de 18°).	

Lavage à grande eau et fixation par 15 secondes d'immersion dans :

Eau distillée.....	100 c. cubes.
Cyanure de potassium.....	4 gr.

Les couleurs apparaissent lorsque la plaque est sèche.

Quel avenir est réservé à la photographie des couleurs ? Il serait certainement téméraire de prétendre l'indiquer, toutefois on peut affirmer qu'elle ne remplacera jamais la peinture. La photographie sera toujours une copie trop exacte du modèle et le photographe ne pourra jamais faire passer dans l'action mécanique de la lumière, ce souffle de génie qui se devine dans les personnages des Meissonier, ou cette poésie pénétrante que dégagent les toiles d'un Lefebvre, ou les paysages de Corot. (La fin au prochain numéro).

Nouillettes aux Œufs RIVOIRE & CARRET

BULLETIN FINANCIER

Rentes Françaises. — La nullité des affaires est telle que les quelques demandes du comptant suffisent à faire monter les cours.

Dans l'état du marché, on se demande pourtant ce qu'il adviendrait le jour où une mauvaise nouvelle surprendrait brusquement la Bourse. Les vendeurs étant tous rachetés, les contre-parties des offres deviendraient très difficiles.

Fonds d'Etats. — C'est sur le marché de la Rente Extérieure d'Espagne que l'attention a été plus particulièrement attirée cette semaine. Après une réaction assez vive au-dessous du cours de 66 francs, réaction provoquée par le bruit de la maladie du roi, une reprise importante s'est d'abord dessinée lorsque cette nouvelle a été démentie et s'est continuée plus tard sur des dépêches annonçant que la Commission du budget aurait manifesté l'intention d'émettre le futur emprunt de 750,000,000, partie en Rente Intérieure, partie en Extérieure. Si la nouvelle est exacte, on pourrait entrevoir dans quelque temps une amélioration du change.

L'Italien a peu varié malgré l'approche du coupon; nous le retrouvons à 93.

Les Fonds Russes conservent leur bonne tendance antérieure. On fait remarquer que le 3% est encore au-dessous de son prix d'émission quand les emprunts 4% sont voisins du pair; mais il faut se rappeler que cette émission n'avait pas eu un plein succès et qu'il existe encore un certain flottant.

Obligations. — Les obligations des Chemins Français dont le coupon se détache en juillet sont plus recherchées en ce moment que celles aux autres échéances.

Les obligations des lignes secondaires sont assez fermes. L'obligation Drôme se tient à 400.

L'obligation Fourvière franchit le cours de 400. La Croix-Rousse s'établit à 410.

Bonne tendance des obligations Autrichiennes des diverses séries. Les Lombardes sont également recherchées; les anciennes, qui détachent leur coupon le 1^{er} juillet, valent 332.

Sur les meilleures nouvelles d'Espagne, la tendance des obligations Espagnoles s'est un peu raffermie. Les Nord-Espagne, suivant la série, cotent 331, 300, 293, 265, 251. Les Asturies 298, 269, 249. Les Saragosse 329, 314, 275. Les Andalous 310.

Le Groupe Portugais est d'une nuance plus faible sans raison spéciale. L'Ouest d'Espagne reste à 141, le Cacérés à 142.

Les obligations Eaux pour l'Etranger regagnent le pair et s'établissent à 502. Les obligations Eaux et Eclairage sont assez demandées aux environs de 500.

L'obligation Horme nouvelle reprend à 355; l'ancienne à 360.

Les obligations Industrielles ont un marché

d'une certaine activité. La Dombrowa s'écarte peu du cours de 500. Les demandes suivies en obligations Briansk leur font regagner le prix de 490.

La Trifail se tient à 500 ex-coupon. La Coronada a eu quelques demandes à 180.

L'obligation des Houillères Russie méridionale est demandée à 478 prochain coupon de 12 fr. 50 à détacher en juillet.

Les Verreries Richarme qui ont également un coupon de 6,25 au 1^{er} juillet valent 503.

Les obligations Tabacs Portugais sont très calmes à 358.

Sociétés de Crédit. — La Société Générale qui ne se traite guère qu'au comptant a peu varié, malgré le vol dont elle a été victime dernièrement.

Le Comptoir National d'Escompte qui voit se développer peu à peu ses affaires, se tient dans les environs de 485. La façon dont il a traversé la crise Australienne a été remarquée à juste titre.

La Banque Ottomane conserve une partie de son avance précédente à 598. L'Assemblée est convoquée pour le 29 juin, à Londres.

Société Franco-Italienne des Eaux. — Nous avons annoncé dans notre dernière Revue, la transformation qui venait de s'opérer dans cette société (ancienne Société métallurgique lyonnaise).

Depuis, les nouveaux titres ont fait leur apparition sur notre marché où ils se traitent à 495 ex-coupon. Le prix de 320 auquel nous faisons allusion précédemment s'appliquait, comme on l'a compris, aux titres anciens.

Au prix actuel de 495, avec un revenu de 25 fr. assuré et un développement dans l'avenir qui pourra permettre d'augmenter ce dividende, cette petite affaire, bien administrée, devient intéressante.

Ajoutons qu'elle possède déjà, par suite de sa transformation, une réserve qui s'élève à 50 fr. par action et qu'elle n'a aucune dette.

Mines. — C'est la Compagnie des Mines de la Loire qui reste définitivement acquéreur de la mine de Beaubrun; il n'y a pas eu de surenchère. On estime à 14 millions environ le coût total de l'acquisition avec les frais et charges de toute nature. La Compagnie sera donc obligée de recourir à un emprunt dans quelque temps.

On a toujours bon espoir au sujet de la découverte de la treizième couche.

Les actions des autres Compagnies de la région sont bien tenues.

Extraits de la Revue hebdomadaire, de **MM. E.-M. Cottet et Cie**, banquiers à Lyon, 8 et 10, rue de la Bourse.

AVIS

Afin de permettre à nos abonnés et à nos acheteurs de conserver le Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon, dont la collection formera un souvenir intéressant de cette grande entreprise, nous tenons à leur disposition de très belles couvertures toile avec fers spéciaux et lettres or.

Ces couvertures très artistiques sont vendues cinq francs prises dans nos bureaux; et six francs rendues franco à domicile.

Nos abonnés et nos lecteurs n'auront qu'à nous faire tenir un mandat-poste de cette somme et ils recevront de suite la couverture du Bulletin officiel de l'Exposition de Lyon en 1894.

SATIN PAPIER-CIGARETTE D'AMATEURS le plus fin : Donc, le meilleur **BOIS F., LYON** Cahier gommé pour Cigarettes d'avance.

Obtention, Exploitation et Vente de **BREVETS D'INVENTION** EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Dépôt de **Marques de Fabrique.** — Consultations sur les Questions de brevetabilité, de contrefaçon, etc.

G. FREYDIER-DUBREUIL & X. JANICOT, INGÉNIEURS-CONSEILS 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à LYON

G^{DE} BRASSERIE FAURE

Place Bellecour (Angle rue Gasparin)
DÉJEUNERS 2'50 — DINERS 3'
soupe au fromage, Choucroute. — SERVICE A LA CARTE
Restaurant ouvert toute la Nuit
CONSOMMATIONS DE MARQUE

Photographie VICTOIRE

22, rue Saint-Pierre, au 1^{er}
SIX MÉDAILLES D'OR

Fournitures et Leçons photographiques.

KODACK, PELLICULES & PAPIER

de la Maison EASTMAN
PHOTOGRAPHE DE L'EXPOSITION DE LYON

ÉLECTRICITÉ

FOURNITURES ET INSTALLATIONS DE
Sonneries, Téléphones, Lumière électrique
Porte-voix, Paratonnerres

Anc^{ne} Maison CHOLLET & RÉZARD

CHOLLET Successeur
Maisons : 10, Rue Bellecordière
et 28, Rue Tupin (près la rue de l'Hôtel-de-Ville)

CHABLY APÉRITIF DIGESTIF au Kina Calissaya et Vins Français VENTE EN GROS **C. DESPLACE LYON**

EXPOSITION DE LYON
UNIVERSELLE, INTERNATIONALE ET COLONIALE
EN 1894
PUBLICITÉ
INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE
(sous toutes ses formes)
S'ADRESSER A
L'Agence FOURNIER
14, rue Confort, LYON
Seule concessionnaire de toute la publicité de l'Exposition.

V. VERMOREL, à Villefranche (Rhône)

Pulvérisateur "ÉCLAIR"

avec lance spéciale pour le traitement contre le **Cochylis** Prix 40 francs.
Lance spéciale seule 8 fr.
(Ajouter 0 fr. 60 pour recevoir franco.)

POUDRE DE PYRÈTHRE Gros et Détail.

LA TORPILLE soufreuse poudreuse à grand travail.

DÉPOT A LYON : **RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Algérie** TARIF ENVOYÉ FRANCO



MANUFACTURE DE CHAUSSURES
Vendant directement ses produits au détail.

MAISONS DE VENTE A LYON :

CORDONNERIE GENERALE
57, place de la République et passage Hôtel-Dieu

AU PHENIX
CORDONNERIE DU HIGH-LIFE
48, rue de la République

CORDONNERIE SPECIALE
4, rue Saint-Pierre

PRIX DE FABRIQUE

LE
VIN D'OR
Apéritif
A BASE DE QUINQUINA
MEILLEUR QUE TOUS LES MADÈRE
Louis Ferber & Fils
LYON



GRAND HALL LYONNAIS
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES ARTS
9, r. de la République et 15, r. Bât-d'Argent, Lyon

BROSSARD ET CHARPAIL, DIRECTEURS

EXPOSITION PERMANENTE — ENTRÉE LIBRE
Produits commerciaux, industriels et artistiques. — Dépôts et représentation des produits exposés. — Publicité en tous genres. — Publicité dans les journaux. — Tableaux. — Réclames. — Distribution de prospectus. — Annonces peintes.

AU COLOSSE DE RHODES

MAISON HENRI BONJOUR
42 et 44, cours de la Liberté, LYON

FABRIQUE ET GRANDS MAGASINS DE MEUBLES
LES PLUS VASTES DE LYON

Ameublements de Salon, Glaces, Sièges, Tentures, Tapis, Literie complète, Meubles usuels et de style.

FABRICATION SPÉCIALE DE MEUBLES EN PITCHPIN

MANUFACTURE D'APPAREILS
POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ
Eclairage, Chauffage, Cuisine et Industries

BUGNOD & GARNIER
LYON — rue Vaubecour, 40, — LYON

INSTALLATIONS DE SALLES DE BAINS AU GAZ
Depuis 250 francs.

CABINETS DE TOILETTE A DES PRIX MODÉRÉS
Seuls Dépositaires pour Lyon et la Région des
LAMPES GAZO-MULTIPLEX

GRAND HOTEL DE RUSSIE

LYON Eclairage électrique dans les chambres. - Appartements depuis 2 fr. LYON

LYON
MAISON FONDÉE EN 1780

CHOCOLATS CACAOS **VINS FINS**
Vins Ordinaires

ISAAC CASATI
RESTAURANT DE PREMIER ORDRE
12, rue du Bât-d'Argent, 8, rue de la République

MAGASIN DE VENTE : 11, rue Mulet

Fine Champagne COGNAC **ENTREPOTS** **CAFÉS THÉS**
32, quai de Serin

REVUE BI-MENSUELLE DES TIRAGES FINANCIERS

FRANCE : PAR AN 2 FR. Paraissant les 12 et 25 de chaque mois ÉTRANGER : PAR AN 3 FR.

Publiant tous les Tirages des valeurs à lots et reproduisant périodiquement la liste des Lots non réclamés

PRIX DU NUMÉRO : 10 CENTIMES

POUR LES ABONNEMENTS :
S'adresser aux Petits Docks du Commerce, 12, rue Confort, Lyon.



Agence MÉJEAN & C^{ie}

6, place des Terreaux.

A VENDRE
PROPRIÉTÉ close de murs de 4 bicherées 1/2, beaux ombrages vue splendide sur la Saône, belle maison de 3 étag. formant 22 pièces, perron, terrasse, vérandas. nombreuses dépendances, propriété de rapport et d'agrément. Prix : 72,000 fr., facilités.

Grand choix de Propriétés, Immeubles et Fonds de Commerce en tous Genres.

DUPLATRE
66, cours Suchet, 66



Spécialité de Bière de conserve en bouteilles, garantie de fabrication normale. — Téléphone.

ABONNEMENT
à tous les Journaux du monde

Agence FOURNIER
14, Rue Confort, LYON

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Exiger le véritable nom. — Maison de détail : 10, rue d'Algérie, Lyon.

MARIAGES RICHES
Maison ne demandant aucune avance d'argent à ses clients ; mariant gratuitement les veuves et demoiselles et ayant de nombreux partis des deux sexes à marier de suite. S'adresser ou écrire avec timbre p. réponse à M. et M^{me} Henri, quai Claude-Bernard, 11 et 12, Lyon. Inutile à moins de 20,000 francs de dot. — Discretion absolue.

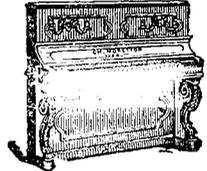
HUILES & GRAISSES INDUSTRIELLES
Produits spéciaux pour Machines à vapeur, Moteurs à gaz, Dynamos, etc.

SEIGLE-GOUJON — LYON
Ingenieurs-Chimistes brevetés en Europe et en Amérique.
Fournisseurs des C^{ies} de Chemins de fer, de la Marine et des Manufactures de l'Etat.
TÉLÉPHONE — MAISON FONDÉE EN 1854 — TÉLÉPHONE
LYON — 3, Place des Terreaux, 3 — LYON
Usine à vapeur aux Charpennes. Entrepôts à Lyon, Marseille et Alger.

PIANOS
Ancienne Maison VIENNET

MORETTON & C^{ie}, Successeurs
9, place des Jacobins, 9 (ENTRESOL)

VENTE au comptant et à crédit



Location. Accords. Réparations. Echange.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

AGENCE COOK

2, place Bellecour, 2

BILLETS DIRECTS ET CIRCULAIRES POUR TOUS LES PAYS